

Contacts

P. Patrick Frenay

Pôle enfance jeunes

E-mail : jeunes@diocese-saintetienne.fr

Tél. 04 77 59 30 00

Diacre Jean-Louis Reymondier

Antenne de prévention et de lutte contre les abus sexuels

E-mail : preventionabus@diocese-saintetienne.fr

Tél. 06 03 35 73 74

Cellule diocésaine d'accueil et d'écoute pour les victimes d'abus sexuels et leurs proches

Évêché, 1 rue Hector Berlioz, CS 13061

42030 Saint-Étienne cedex 2

Tél. : 04 77 59 30 66 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

E-mail : accueil.victimes@diocese-saintetienne.fr

Documentation

Pour les éducateurs

Conférence des Evêques de France

<https://luttercontrelapedophilie.catholique.fr>

Brochure : *Lutter contre la pédophilie, repères pour les éducateurs*, rééditée en 2017 - en librairie

Site d'informations et de matériel de sensibilisation :

Apprendre, comprendre, sensibiliser

<https://violences-sexuelles.info>

Outils et supports de prévention :

Professionnels de l'enfance : protéger les enfants des violences sexuelles

<https://1vie.org/dl/ph/e/e-fr.pdf>

Pour les enfants et les jeunes

Livrets de prévention destiné aux 7-13 ans

Stop aux violences sexuelles faites aux enfants [avec vidéos]

<https://www.bayard-jeunesse.com/actualites/bayard-jeunesse-realise-un-livret-de-prevention-des-violences-sexuelles-faites-aux-enfants/>

J'apprends à me protéger des abus sexuels – 6-12ans

<https://nonono.help>

On pourra aussi trouver une liste d'ouvrages utilisés en prévention sur le site de l'Association AISPAS :

<https://aispas42.wixsite.com/lesite/valise-d-ouvrages>



Diocèse de Saint-Étienne

Pôle enfance, jeunes et vocations

Antenne de prévention et de lutte contre les abus sexuels

En cas de difficulté

Enfants en danger, parents en difficulté

le 119 (numéro gratuit 24 h/24)

http://www.allo119.gouv.fr/

Personnes vulnérables

en danger de maltraitance

le 3977 <https://3977.fr/>

Pour un contact local

Centre d'écoute ALMA 42-43

contre la maltraitance

28, rue Louis Braille - 42000 Saint-Étienne

Tél.: 04 77 38 26 26 - E-mail : alma42@orange.fr

En cas de suspicion ou de révélation,
INFORMER SANS ATTENDRE
LE RESPONSABLE PASTORAL

Protection des mineurs et des personnes vulnérables

POINTS DE REPÈRES POUR DE JUSTES RELATIONS ÉDUCATIVES

destinés aux animateurs
auprès d'enfants, de jeunes
ou de personnes vulnérables

« Celui qui accueille un enfant
comme celui-ci en mon nom,
il m'accueille, moi ».
(Mat. 18,5)



Chers amis

Œuvrer à l'éducation des jeunes et au service des plus fragiles est une très belle tâche qui est au cœur de la mission de notre Église. Cela suppose un grand respect de chacun, surtout après avoir mieux pris conscience du drame des abus sexuels. Depuis plusieurs années, notre diocèse, avec toute l'Église, s'est donc résolument engagé dans la prévention et la lutte contre ces abus.

Adaptée du « guide des pratiques éducatives » de notre diocèse, cette fiche s'adresse à toute personne intervenant auprès d'enfants, de jeunes ou de personnes vulnérables. Elle donne des règles fondamentales et des points de repère sur les attitudes et les comportements adaptés. Elle propose aussi des outils de formation, des contacts et des pistes concrètes d'aide en cas de difficultés ou de souffrances perçues.

En vous exprimant ma grande reconnaissance pour votre engagement auprès des jeunes et des plus fragiles, je vous invite à la nécessaire vigilance et à la relecture de vos pratiques éducatives. Pussions-nous aider les uns les autres à entrer dans une relation éducative et pastorale toujours plus juste qui serve, dans un profond respect, la croissance humaine et spirituelle de ceux qui nous sont confiés.

+ Sylvain Bataille
Évêque de Saint-Étienne



Règles d'or ... pour une bonne relation éducative

▶ Une relation éducative **dans l'alliance** : à l'image du lien qui unit Dieu à son peuple, l'éducateur, dans sa capacité à transmettre des connaissances ou une expérience, mais aussi à travers son témoignage et l'exemplarité de son comportement, est **au service de la croissance de l'enfant et du jeune**. Comme adulte, il assume pleinement sa responsabilité éducative. Comme croyant, il sait rendre compte de l'espérance et de la foi qui l'habitent. Il accompagne le jeune dans ses progrès comme dans ses difficultés, vers une vie d'adulte, sur un chemin de foi.

▶ Une relation éducative qui intègre le sens de la loi : elle est la parole commune qui permet de vivre et de grandir ensemble. Elle s'impose à tous. En définissant le permis et l'interdit, **elle offre des repères essentiels pour le bien de la personne et de la société, elle protège les plus faibles**. Elle installe la distance entre l'individu et ses désirs immédiats pour l'ouvrir à un liens social plus large.

▶ Une **relation éducative chaste** qui refuse la possession de l'autre et s'interdit toute séduction manipulatrice ou domination. L'adulte accueille l'enfant ou le jeune comme différent, dans une relation de confiance qui suppose **une saine distance**. L'adulte favorise l'éclosion et la croissance d'une vie intérieure. Il s'efforce de repérer et de valoriser les dons et les charismes personnels du jeune.

▶ Une relation éducative qui permette à chacun de **grandir dans une liberté responsable**, de faire des choix, de construire son propre chemin personnel, différent de celui de l'adulte qui accompagne et éduque. À la lumière de l'Évangile et de l'enseignement de l'Église, l'adulte encourage chez le jeune d'authentiques facultés de réflexion, de jugement et de discernement personnels. Il est attentif aux situations les plus diverses d'addiction (alcool, substances, pornographie, jeux vidéo, écrans...). Il vise l'épanouissement d'une conscience et d'une intériorité personnelles comme terreau d'une authentique liberté, pour devenir un être capable de se donner aux autres, selon ses talents.

4 Interdits ou points de vigilance

- ▶ Le **mensonge**, qui manipule les personnes et les institutions. Il détruit la confiance.
- ▶ La **violence physique**, ou même verbale, qui domine et détruit, en écrasant le plus faible.
- ▶ Les **attitudes fusionnelles**, parfois inconscientes, dans lesquelles l'autre est nié ou absorbé ou imaginé, plutôt qu'accueilli dans son autonomie, son originalité, son unicité et sa différence réelle.
- ▶ Les **attitudes de séduction**, voire d'emprise, qui privent l'autre de sa capacité de discernement et de sa liberté.

Quelques repères concrets

L'éducateur en relation avec des mineurs ou avec des personnes vulnérables s'interdira :

- ▶ Tout contact ou toute invitation à caractère sexuel. Il s'interdira de manifester des formes excessives d'affection physique qui pourraient conduire à des abus : massages et câlins, prise d'un enfant de plus de quatre ans sur les genoux...
- ▶ De détenir et montrer des documents à caractère pornographique : revues, livres, photos, films, jeux vidéo, sites web ou réseaux sociaux...
- ▶ Toute indiscretion, atteinte à la pudeur, toute intrusion dans des lieux d'intimité et privés (vestiaires, douches...).
- ▶ De se trouver dans des situations d'isolement et sans témoins, ou toutes situations délicates pouvant mener à des insinuations ou à des accusations.
- ▶ D'exercer toute forme de violence et faire subir des sanctions corporelles.
- ▶ Toute complaisance avec l'usage - pour lui-même ou les jeunes qui lui sont confiés - d'alcool ou de drogues.
- ▶ D'utiliser un langage vulgaire.